



**CONTRAT D'ADHESION « VUM GRÉIS »**  
**Paniers de légumes hebdomadaires – saison 2021**  
**Agriculture solidaire**

Le présent contrat est établi entre :

Et :

DIEDERICH Yves  
21, Um Reebou  
L-8708 Useldange

Nom & Prénom : .....  
N° et rue : .....  
Code postal et ville : .....  
E-mail \* : .....  
Téléphone : .....

Ci-après nommé « le producteur »

Ci-après nommé « le membre ».

*\*Votre adresse e-mail est importante car elle nous permet de partager avec vous les nouvelles de « Vum Gréis ».*

**Objet :**

Par la signature du présent contrat, le membre soutient une agriculture solidaire, paysanne et durable et reçoit de la part du producteur des légumes de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Le prix de l'abonnement couvre les frais de production, la rémunération du producteur et une place de formation sécurisée pour 1 apprenti.

**Durée et périodicité :**

Le présent contrat engage le producteur et le membre pour la saison 2021.

Au cours de la saison le membre reçoit 1 panier de légumes par semaine pendant 30 semaines (de début mai à fin novembre).

**Conditions :**

- Le membre sera invité à 2 réunions d'information : la 1<sup>ère</sup> avant le lancement de la saison afin de présenter le projet et d'informer des jours et lieux de distribution et surtout de rencontrer le producteur. La 2<sup>ème</sup> en fin de saison afin de faire le bilan avec l'ensemble des membres, recueillir vos impressions et vous informer des projets en cours et à venir.
- Le membre peut au choix :
  - venir au jardin « Vum Gréis » à Berchem et cueillir lui-même ses propres légumes (variétés disponibles, quantités max. à prélever et mode de cueillette indiqués sur place) = **Variante 1 Autocueillette.**
  - opter pour des légumes récoltés par le producteur à récupérer au point de distribution (jour et heure prédéfinis). = **Variante 2 Point de distribution.**
  - Le choix est fait pour la saison entière.
- Les paniers non récoltés et/ou collectés ne sont pas remboursés et il n'est pas possible d'obtenir de compensation en cas de non-retrait.



Diederich Yves

**Numéro d'exploitation agricole : 092 003 - Raiffeisen : LU67 0099 7800 0076 4316**

**21, Um Reebou L-8708 Useldange - Tel. : 621 316 463 - E-mail : gemeis@vumgreis.lu**



- Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, en cas d'absence du membre, son panier peut être récolté et/ou collecté par une personne de son choix (nom du tiers à communiquer au producteur à l'avance)
- Le membre s'engage à porter les risques liés à l'agriculture maraichère avec le producteur. Ex : perte de récolte suite à des épisodes de grêles, fortes pluies, gel, sécheresse prolongée, fléau (insectes, escargots, limaces, etc...).
- Le jardin « Vum Gréis » fonctionne sur le principe du « no packaging » (=sans emballage). Le membre est donc invité à apporter son propre panier (ou sac de commission) et des contenants séparés (type tupperware) pour les légumes et baies plus fragiles (tomates cerises, fraises, groseilles, ...)
- La saison commence au printemps avec les premières salades et légumes feuilles suivis en été par les légumes-fruit et finit à l'automne avec les légumes d'hiver (potiron, choux, légumes racines).



Diederich Yves

**Numéro d'exploitation agricole** : 092 003 - **Raiffeisen** : LU67 0099 7800 0076 4316

21,Um Reebou L-8708 Useldange - **Tel.** : 621 316 463 - **E-mail** : gemeis@vumgreis.lu

## Panier à choisir :

### 2 variantes d'abonnement

- Variante 1 : Autocueillette

je viens moi-même récolter mes légumes au jardin « Vum Gréis » à Berchem.

- Variante 2 : Point de distribution

je vais chercher mon panier au point de distribution à Berchem.

### 3 formules de prix :

- Formule 1 à 840 € / abonnement (28,00€/semaine)

*Avec cette formule je garanti un salaire minimum non qualifié au producteur, une place de formation sécurisée à l'apprenti ainsi que la rémunération de 2 freelances à temps partiel.*

Je désire payer en :

1 tranche (paiement avant le 15.03.2021)

2 tranches de 420,00 € chacune (1x avant le 15.03.2021 et 1x avant le 30.04.2021)

3 tranches de 280,00 € chacune (1x avant le 15.03.2021 ; 1x avant le 30.04.2021 et 1x avant le 30.06.2021)

6 tranches de 140,00 € chacune (1x avant le 15.03.2021 ; 1x avant le 30.04.2021 ; 1x avant le 30.05.2021 ; 1x avant le 31.06.2021 ; 1x avant le 30.07.2021 et 1x avant le 31.08.2021)

- Formule 2 à 915 € / abonnement (30,50€/semaine)

*Avec cette formule je garanti un salaire minimum non qualifié au producteur, une place de formation sécurisée à l'apprenti ainsi qu'un salaire minimum non qualifié divisé entre 2 salariés à mi-temps.*

Je désire payer en :

1 tranche (paiement avant le 15.03.2021)

2 tranches de 457,50 € chacune (1x avant le 15.03.2021 et 1x avant le 30.04.2021)

3 tranches de 305,00 € chacune (1x avant le 15.03.2021 ; 1x avant le 30.04.2021 et 1x avant le 30.06.2021)

6 tranches de 152,50 € chacune (1x avant le 15.03.2021 ; 1x avant le 30.04.2021 ; 1x avant le 30.05.2021 ; 1x avant le 31.06.2021 ; 1x avant le 30.07.2021 et 1x avant le 31.08.2021)

- Formule 3 à 960 € / abonnement (32,00€/semaine)

*Avec cette formule je garanti un salaire minimum qualifié au producteur, une place de formation sécurisée à l'apprenti ainsi qu'un salaire minimum non qualifié divisé entre 2 salariés à mi-temps.*

Je désire payer en :

1 tranche (paiement avant le 15.03.2021)

2 tranches de 480,00 € chacune (1x avant le 15.03.2021 et 1x avant le 30.04.2021)

3 tranches de 320,00 € chacune (1x avant le 15.03.2021 ; 1x avant le 30.04.2021 et 1x avant le 30.06.2021)

6 tranches de 160,00 € chacune (1x avant le 15.03.2021 ; 1x avant le 30.04.2021 ; 1x avant le 30.05.2021 ; 1x avant le 31.06.2021 ; 1x avant le 30.07.2021 et 1x avant le 31.08.2021)

J'ai lu la fiche d'information sur le fonctionnement du jardin "Vum Gréis" et je déclare adhérer à ces principes.

**La signature du contrat vaut pour commande. Merci d'attendre la réception de la facture avant d'effectuer votre virement.**

Nom :

Date et signature :